



Saint-Maur-des-Fossés, le 26 JUIL. 2018

Monsieur Gilles BERROIR  
Chef du service environnement et Prévention des risques  
Direction départementale des territoires de Seine-et-  
Marne – Service de police de l'eau  
288 rue Georges Clémenceau – ZI Vaux-le-Pénil

77 005 MELUN

N/Réf. : SB/CD/SAGE-CLE 2018-33

Affaire suivie par : M. DEBARRE Christophe – Chargé de mission SAGE – 0145116571 – christophe.debarre@marne-vive.com

V/Réf. : 77-2018-00048 – Autorisation environnementale concernant l'opération d'aménagement « Plein sud » à Roissy-en-Brie

Monsieur,

Suite à votre courrier en date du 25 juin 2018, sollicitant un avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par Kaufman & Broad Homes concernant l'opération d'aménagement « Plein sud » à Roissy-en-Brie, vous trouverez joint à ce courrier l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Marne Confluence, en application de la délibération n°5 de la CLE du 8 novembre 2017.

J'attire votre attention sur le fait que l'avis rendu sur le projet est défavorable, pour des motifs exposés dans l'avis joint au courrier. Cet avis est précédé par une synthèse des remarques formulées par des membres de la CLE, par les éléments d'analyse du dossier et par un exposé des motifs.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président de la CLE

  
Sylvain BERRIOS  
Maire de Saint-Maur-des-Fossés



P.J. : Avis de la CLE du SAGE Marne Confluence